

République Française



ARRETE

**RELATIF à la COMPOSITION de la COMMISSION de SELECTION
d'APPEL à PROJET à COMPETENCE EXCLUSIVE du CONSEIL GENERAL
du PUY-de-DOME**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DU PUY-DE-DOME,**

*Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU les articles L.313-1 à L.313-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-870 du 26 Juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation ;
- VU la circulaire de la DGCS du 28 Décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste des membres désignés à **titre permanent** pour siéger à la Commission de Sélection d'Appel à Projet médico-sociaux à compétence exclusive du Conseil général du Puy-de-Dôme est fixée comme suit :

membre avec voix délibérative

a) *Président*

Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil général du Puy-de-Dôme

b) *Représentants du département désignés par le Président du Conseil général*

- **Madame Mireille LACOMBE**, Vice-Présidente du Conseil général du Puy-de-Dôme
- **Madame Dominique BOSSE**, Vice-Présidente du Conseil général du Puy-de-Dôme
- **Monsieur Laurent DUMAS**, Conseiller général de PIONSAT

c) Représentants des usagers :

d'association de retraités et de personnes âgées

- titulaire **Madame Suzanne RIBEROLLES** (Fédération Nationale des Associations des Retraités)
- suppléante **Madame Annick VRAY** (Union Territoriale CFDT Puy-de-Dôme)

d'association de personnes handicapées

- titulaire **Monsieur Jacques SERIN** (Trisomie 21)
- suppléant **Monsieur Jean-Paul ASTIER** (ADAPEI)

d'association du secteur de protection de l'enfance

- titulaire **Madame Monique FERREIRA** (ADEPAPE)
- suppléant **Madame Naïma MONGINOU** (ADEPAPE)

d'association de personnes ou familles en difficultés sociales

- titulaires **Monsieur Philippe HAMELIN** (Collectif Pauvreté Précarité)
- suppléant **Madame Chantal CHARRADE** (Collectif Pauvreté Précarité)

Membres avec voix consultative

Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil :

- titulaires **Monsieur Hugues SAINT ROCH** (Président de l'ADAPEI)
Monsieur Patrick BEAU (Co-président d'ALTERIS) **Madame GEOFFROY** (Co-présidente d'ALTERIS)
- suppléants **Monsieur Yves BARDON** (Directeur général de l'ADAPEI)
Madame Caroline GENY (Directrice Générale d'ALTERIS)

ARTICLE 2 : La désignation des membres non permanents à voix consultative figurant au III 2°, 3°, 4° de l'article R.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles fera l'objet d'un arrêté complémentaire en fonction de chaque appel à projet publié.

ARTICLE 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil général du Puy-de-Dôme dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

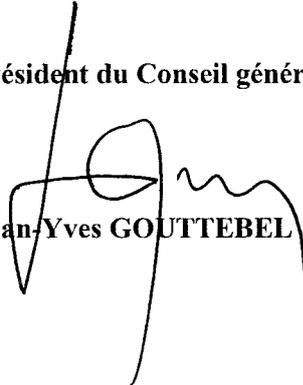
ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Directeur Général de la Solidarité et de l'Action Sociale,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes du Conseil Général et Informations Départementales.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le **09 JUIL. 2013**

Le Président du Conseil général,


Jean-Yves GOUTTEBEL

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 148103 le 9/07/2013

Publication le :

Notification le : 9/07/2013

ARRETE CERTIFIE EXECUTOIRE

Clermont-Ferrand, le 9/07/2013

Le Président du Conseil Général

Signé : Jean-Yves GOUTTEBEL.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

09 JUIL. 2013

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND